Campagne de collecte en ligne du 12 novembre au 31 décembre 2018 : Alizée, Michel, Maxime et Suzanne ont besoin de vous !

Votre don à la Fédération Française des Diabétiques vous permet par ailleurs de bénéficier d'une réduction fiscale : votre impôt sur le revenu est ainsi réduit de 66 % de son montant (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Pour en bénéficier en 2019, effectuez votre don avant le 31 décembre 2018, minuit. Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais : d'avance, la Fédération vous remercie infiniment pour votre générosité !

Faites reculer le diabète !